

Question présentée par le député :

M. Philippe de Rougemont

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite

Banque nationale suisse : que fait Genève en tant qu'actionnaire ?

Ma question s'adresse au Conseil d'Etat et concerne notre canton en tant qu'actionnaires de la BNS. Alors que la loi impose à la BNS de redistribuer ses bénéfices excédentaires aux gouvernements fédéral et cantonaux, la BNS a retenu 80 milliards de francs dans une « réserve pour distribution future ». De son côté, le canton met en œuvre son plan climat cantonal qui induira un endettement supplémentaire de 11 milliards de francs.

D'autre part la BNS investit ses actifs notamment dans l'industrie fossile responsable de la catastrophe écologique en cours contre laquelle nous engageons des moyens inédits.

Ces considérations m'amènent à questionner comme suit le Conseil d'Etat que je remercie par avance pour ses réponses :

- 1. Que compte faire le canton de Genève comme actionnaire de la Banque nationale suisse pour obtenir que celle-ci verse la part des bénéfices excédentaires revenant aux cantons ?***
- 2. Que compte faire le canton de Genève comme actionnaire de la Banque nationale suisse pour obtenir que celle-ci mette une fin au financement des industries actives dans l'exploration, extraction et distribution de matières fossiles responsables de la catastrophe écologique en cours ?***